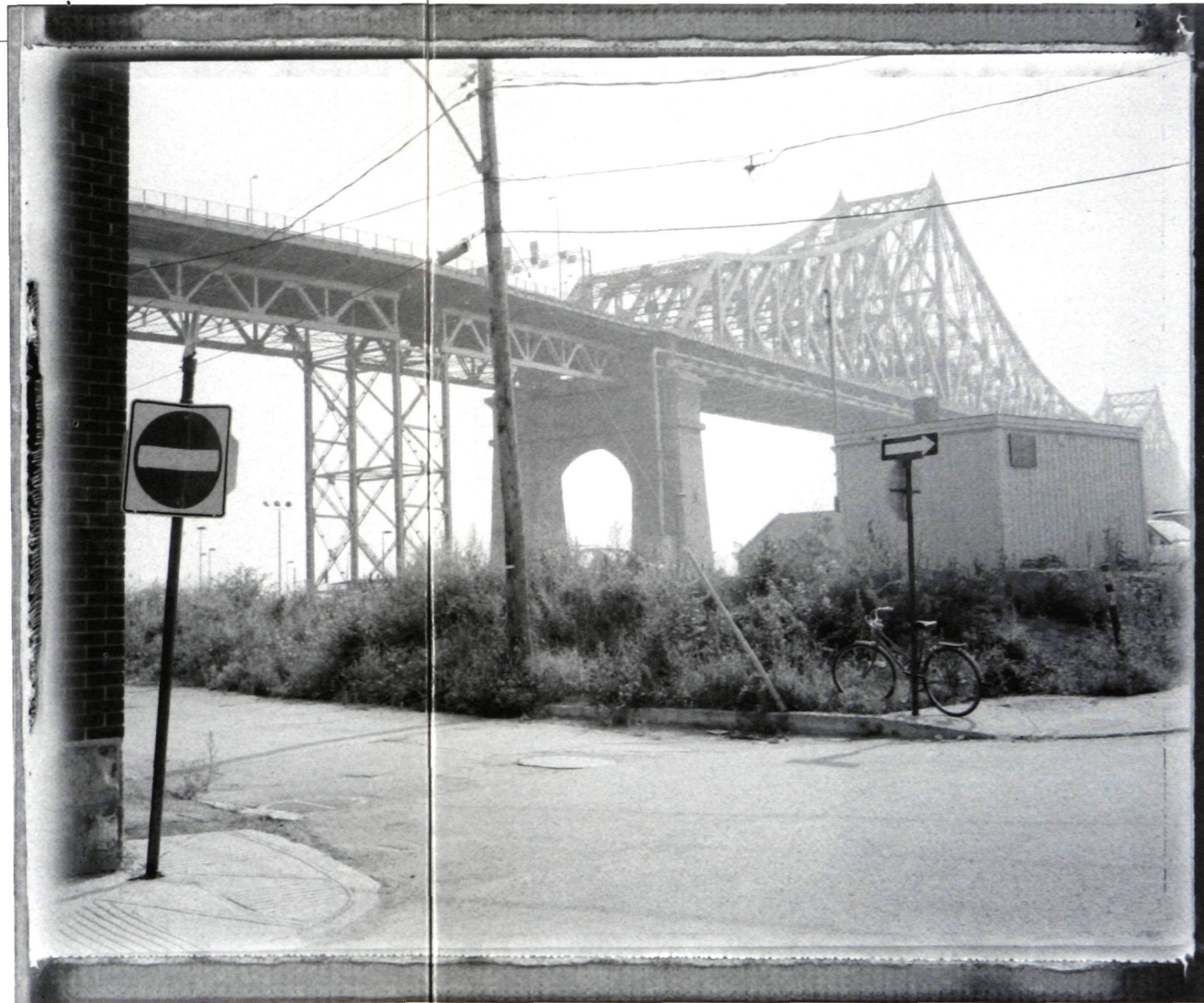


VOTER PARTICIPER

DES VILLES À GOUVERNER AVEC LES CITOYENS

Recherche d'équité fiscale et tentative de démocratiser l'administration municipale, sur arrière-plan de résolution de conflits linguistiques et de bataille électorale provinciale à venir : les nouvelles villes québécoises, panorama et rétrospective.

PAR DAVID PUCHAULT | PHOTOS BENOIT AQUIN



Les abords du pont Jacques-Cartier, en 1998 : une vaste zone détruite qui coupe en deux le quartier Centre-Sud de Montréal. Des organisations communautaires travaillent depuis des années à des plans de réaménagement de ce secteur.

municipalités des Îles-de-la-Madeleine, qui formeront une seule ville de 13 000 habitants en janvier 2002.

Voilà pour le portrait de famille. Pourtant, si les élections pour ces villes sont fixées au 4 novembre, Marc Larouche, directeur général de la future Gatineau, précise qu'il ne faut pas penser avoir une administration complètement organisée avant janvier 2003.

Rappel

En 1999, Québec envoie Guy Coulombe à titre de directeur général de la Ville de Montréal pour remettre de l'ordre dans la maison. Puis l'émissaire du gouvernement tient la main à Pierre Bourque pour présenter au gouvernement son projet d'«Une île, une ville», idée que Jean Drapeau avait laissée dans ses cartons il y a 30 ans. Accueilli à bras ouverts par Louise Harel, qui termine son livre blanc sur une réforme municipale en panne depuis des lustres au Québec, le projet d'une nouvelle grande ville de Montréal devient le fer de lance d'une politique globale de fusions pour l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Il fallait rattraper les voisines, Ottawa et Toronto. Bon nombre de villes, MRC et agglomérations de recensement (AR) québécoises sont précipitées dans le mouvement. Appuyé sur les rapports sur les regroupements municipaux (comme celui de Louis Bernard pour la CMM), le projet de loi 170 est présenté à la hâte, le 15 novembre 2000, pour être adopté un mois plus tard, puis amendé par la loi 29.

D'un point de vue législatif, sur les fusions, le vice-président du SCFP, Claude Héту, est clair : «On aurait mieux fait d'en parler moins longtemps et d'agir en se donnant cinq ans pour les réaliser.» Lorsqu'on lui demande s'il pense que le travail a été bâclé, il répond que «les fusions sont imposées par intraveineuses, et effectivement, les textes législatifs ont été trop vite faits. Ça fait quand même trois lois qui passent, depuis la loi 124 qui amendait ►

Le boomerang du gouvernement lui est revenu entre les mains. Les fusions municipales, réforme remplumée par le slogan de Pierre Bourque «Une île, une ville», ont déferlé sur le Québec, abattant au passage le vent de contestation. Dernier virage, les rapports des comités de transition attendus de pied ferme par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel. Pour les citoyens, il ne reste qu'à voter, le 4 novembre, pour le maire de leur ville nouvelle, sans effusion.

Quelques chiffres

Montréal, Québec, Gatineau, Longueuil et Lévis, les cinq nouvelles villes encadrées par le projet de loi 170, naîtront le 1er jan-

vier 2002, deux mois après l'élection de leurs nouveaux maires. Montréal, forte d'un budget de 3,5 G \$, comptera 1,8 million d'habitants sur un territoire de 500 km² (cinq fois Paris), divisé en 27 arrondissements. Longueuil, formée de huit municipalités incluses dans la virtuelle Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au même titre que la rive nord, comptera 380 000 résidents. Québec, redistribuée en huit arrondissements, se voit octroyer une place dominante dans la nouvelle Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Le grand Trois-Rivières regroupera finalement six municipalités, plus de 120 000 habitants; Shawinigan, sept, avec près de 55 000 citoyens, une décision tranchée par décret ministériel. Comme pour les huit

PHOTO BENOIT AQUIN POUR ALERIE CENTRE SUD